

COMMUNIQUÉ °6

Ouverture d'un vaccinodrome à Koumac

Koumac, le 30 septembre 2021

La commune de Koumac, dans le cadre de la participation à la stratégie pays de vaccination contre la COVID19 initiée par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, et en collaboration avec le Centre Hospitalier du Nord (CHN) met en place un VACCINODROME. Le maire informe la population que le vaccinodrome sera accessible à la **salle polyvalente de Koumac : Du mercredi 06 au samedi 9 octobre 2021 et du mercredi 13 au vendredi 15 octobre 2021 / SANS RENDEZ-VOUS / de 8h30 à 16h30.**

Pour des raisons d'organisation et pour éviter de longues files d'attente, les personnes convoquées les 6 & 13 octobre peuvent suivre ce planning de passage conseillé :

Convoqué le 06/10			
Vacciné le	Sam 11 septembre	Venir le	Mer 06 Octobre
Vacciné le	Dim 12 Septembre	Venir le	Jeu 7 Octobre
Vacciné le	Lun 13 Septembre	Venir le	Vend 8 Octobre
Vacciné le	Mar 14 Septembre	Venir le	Sam 9 Octobre
Convoqué le 13/10			
Vacciné le	Mer 15 Septembre	Venir le	Mer 13 Octobre
Vacciné le	Jeu 16 Septembre	Venir le	Jeu 14 Octobre
Vacciné le	Vend 17 Septembre	Venir le	Ven 15 Octobre
Vacciné le	Sam 18 Septembre	Venir le	Ven 15 Octobre

Nous demandons à la population de Koumac de faire preuve de civisme et de revenir pendant un créneau horaire moins encombré si possible.

Public concerné : 12 ans et plus pour les 1^{ères}, 2^{èmes} et 3^{èmes} doses.

OBLIGATOIRE :

- Carte Nationale d'Identité ou Passeport
- Certificat de vaccination (pour les 2^{èmes} et 3^{èmes} doses.)

12 - 15 ans : Carte Nationale d'Identité ou Passeport + Accord parental et présence de l'adulte (si pas de pièce d'identité de l'enfant : acte de naissance ou livret de famille accepté)

IMPORTANT :

Le rappel de la deuxième dose est important pour bénéficier d'une protection maximale contre le virus.

3^{ème} DOSE :

La vaccination pour les 3^{èmes} doses de vaccins est disponible et ouverte à tous à Koumac, il faut obligatoirement avoir reçu sa 2^{ème} dose **il y a au moins 6 mois.**

ORGANISATION D'UN TRANSPORT : Des circuits entre les tribus et le village pourront être organisés. Ce transport concerne les personnes qui souhaitent se faire vacciner mais qui ne peuvent pas se déplacer seule ou sans véhicule.

Merci de vous signaler au plus vite au numéro suivant : 73 78 10. (Lundi-vendredi / 8h-16h)

Le maire demande à la population de respecter les gestes barrières et les distanciations.

Le port du masque est obligatoire.

Wilfrid WEISS, Maire de la commune de Koumac.

